à Mme Catherine Blanchard

Commissaire enquêtrice

Madame,

Comme simple habitante de la commune, je constate une accélération de la construction de logements sur la commune depuis 2022. D'après le dossier mis en ligne par LTC, l'objectif serait de 170 logements supplémentaires d'ici 2040. En comptant les logements construits et ceux en projet, on compte déjà autour de 150 logements sur les secteurs 1 AU1 (43), 1AU2 (26),1AU3 (4),1AU4 (6), 2AU1 (entre 43 à 65) et 2AU2 (au moins 24). Je comprends bien la nécessité de dynamiser la commune par la venue de jeunes couples avec enfants. Qu'en est-il de l'arrivée de jeunes sur le nouveau lotissement de Roudouanton (1AU2)? N'est-ce pas l'occasion pour des personnes qui ont les moyens d'investir de nouveau dans un résidence secondaire ou un logement à louer type airbnb? Dans le dossier de LTC, il est fait état de 76 résidences secondaires et de 51 logements vacants en 2020 sur la commune. Comment pourrait-on s'assurer que le logement neuf serve bien à loger des personnes résidantes à l'année et travaillant sur le secteur?

Va-t-on respecter à l'avenir la loi dite "Climat et résilience" votée en 2021 ayant pour objectif la réduction de la consommation de terres agricoles jusqu'à viser la Zéro Artificialisation Nette des sols en 2050 ? La Bretagne est l'une des régions les plus touchées par l'artificialisation des sols, avec 18 000 hectares consommés entre 2011 et 2021. A ce rythme, comment préserver la biodiversité et lutter contre le changement climatique ?

Concernant le projet de lotissement du secteur 2 AU1, même si on sent dans les écrits une réelle volonté de réduire les impacts environnementaux , on précise tout de même qu'à raison de 2 véhicules par foyer, le trafic serait de 174 à 264 véhicules par jour . Comment envisage-t-on une circulation partagée entre les voitures, les vélos et les piétons aux abords et dans le lotissement sans dégrader les chemins et artificialiser les sols ? Par ailleurs, la commune projette de renaturer le cours d'eau de la Coulée Verte en compensation de l'urbanisation de cette zone . Cette Coulée Verte est déjà une espace vert fréquenté par les promeneurs. Est-ce une réelle mesure compensatoire ? Quel va être le coût de ce nouvel aménagement et pour quels attraits supplémentaires au niveau du paysage ? On ne peut pas parler de compensation entre un espace vert de 1,2ha et une surface agricole normalement nourricière de 1,45 ha .

En espérant une prise en compte de mes propos, veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Mme Kerrous